

DOCUMENT
PROVISOIRE

Département de la Charente-Maritime

Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Rue Saint Jean

Rue du Château d'eau

Lotissement Plein Horizon

Plan de bornage et de vente

Lot n° 105

Cadastré : YD _____

Surface : 393 m²

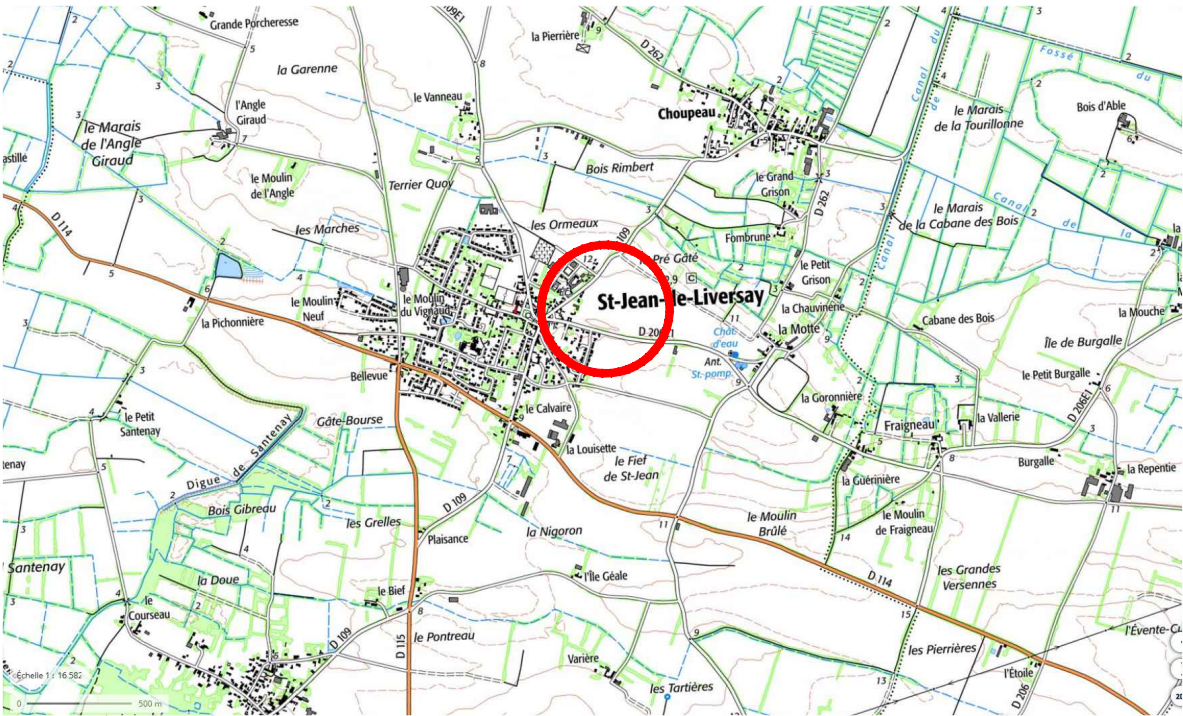
Surface plancher autorisée : 200 m²

Permis d'aménager n° PA 017349 22 C0002

délivré le 13 septembre 2022 .

Modificatif n°1 délivré le 02 juin 2023.

Plan de situation



La position des coffrets et boîtiers de branchements est donnée à titre indicatif.

Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER

Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

contact@gpm-immobilier.com

Paysagiste concepteur

Eric ENON
Atelier de l'Empreinte
6 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.91.81

ericenon@yahoo.fr

Géomètre - BET VRD

SYNERGÉO

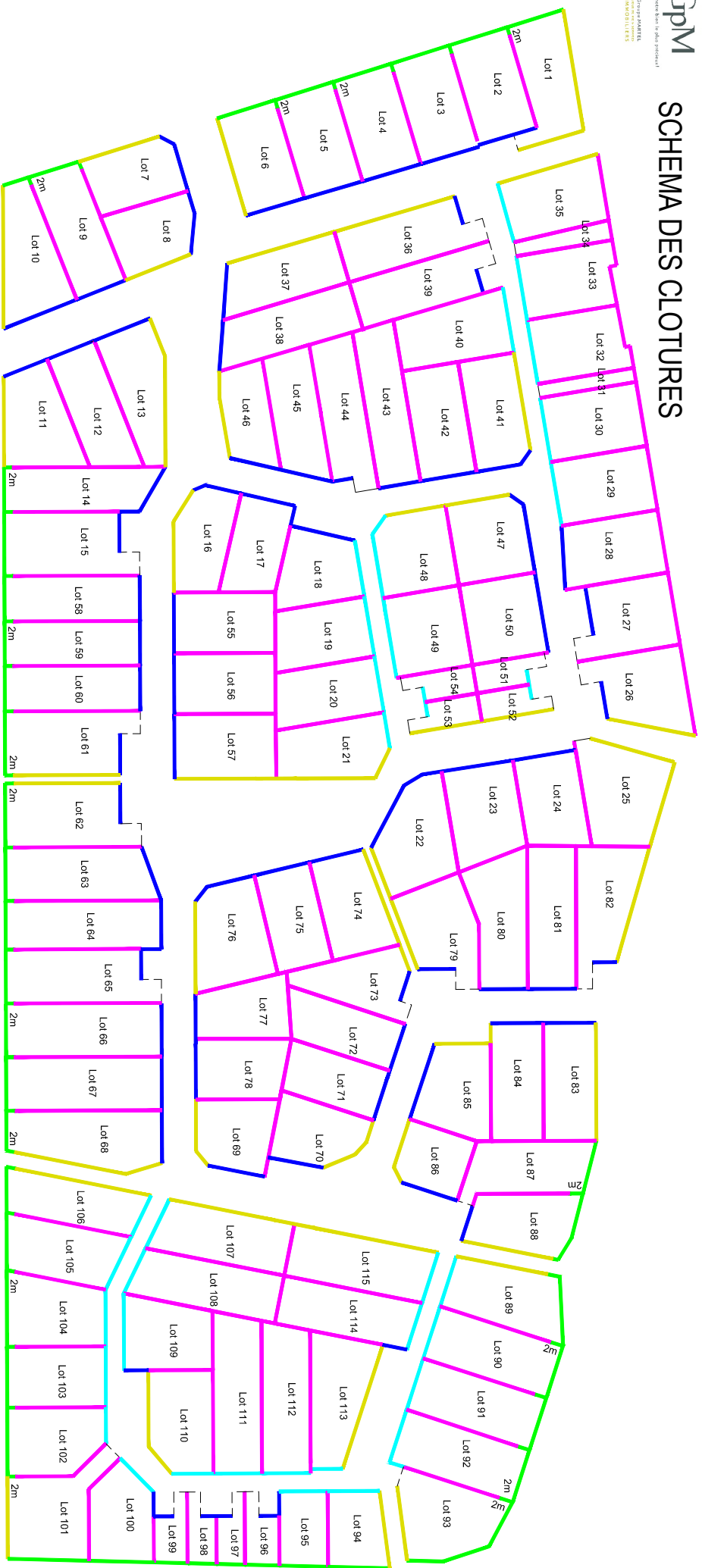
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 43 33 48

larochelle@syner-geo.fr



Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY
Plein Horizon

SCHEMA DES CLOTURES



Clture non obligatoire.
Possibilité de clore par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordure bois ou béton (sans vue) implantée en limite.

Clture non obligatoire.

Possibilité de clore par un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m

ou par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordure bois ou béton sans vue implantée en limite,

ou mur-bâtit d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée, l'ensemble limité à 1,60m de hauteur.

Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1,60m obligatoirement double d'une haie vive d'essences locales variées.

ou mur-bâtit d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur maximum de 1,60m.

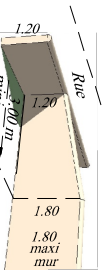
ou un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m

Dossier : 121286-PA
Document annexé au règlement du lotissement

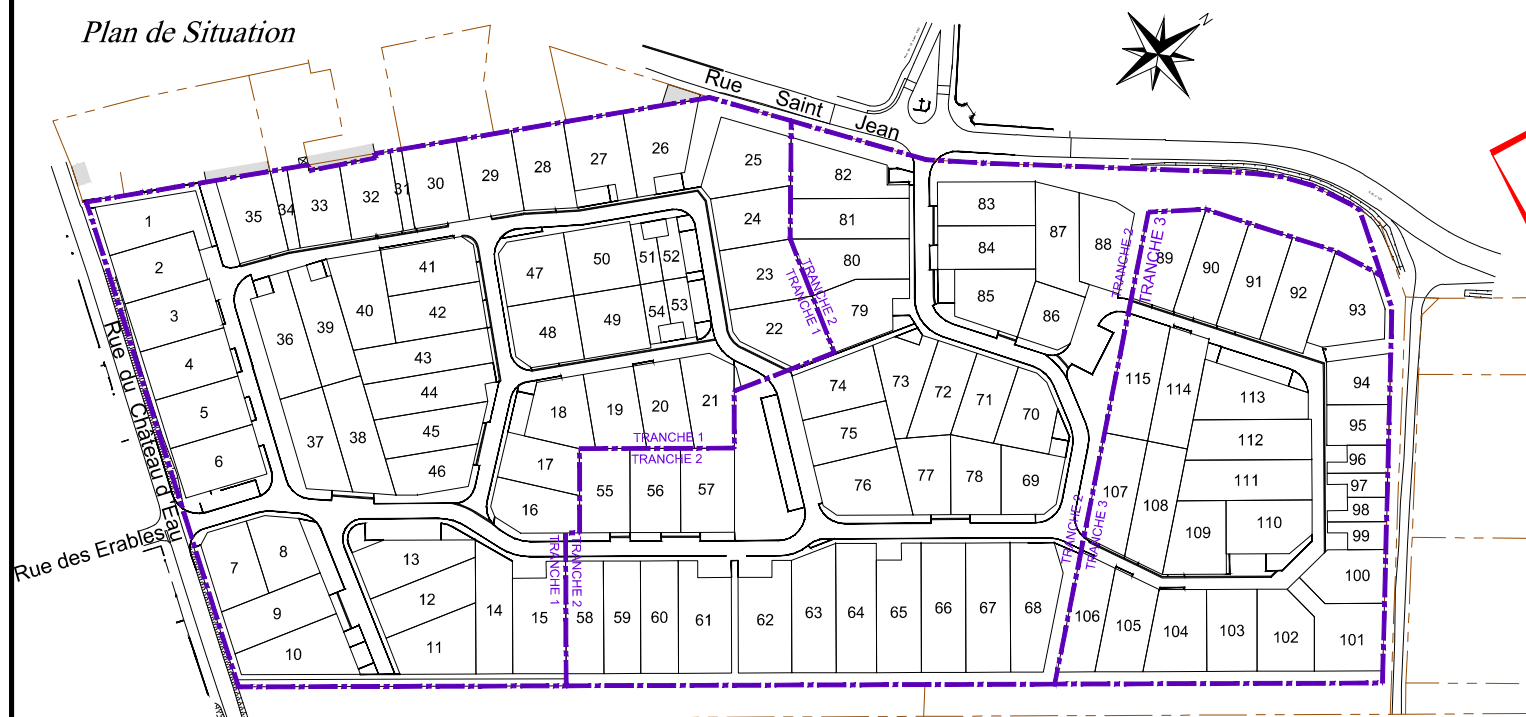
Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un mur ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m



Plan de Situation



	Enrobés		Massifs arbustifs
	Pelouse ou prairie		Massif de plantes tapissantes
	Stabilisé calcaire traité		Massifs arbustifs formant haie bocagère
	Agrégats sur résine		Cépées ou arbre fastigié
	Dalles béton perméable ou autre revêtement perméable		Arbre tige
	Terre pierre		Arbre haie bocagère
	Accès véhicule au lot - 5.8m X 5m Position obligatoire		Arbres à conserver
	Accès véhicule au lot - 5.8m X 6m Position obligatoire		Haie existante
	Ligne de retrait maximal de tout ou partie de la façade de présentation sur la voie interne de la construction principale.		Candélabre (positionné à titre indicatif)
	Zone inconstructible sur une largeur de Xm		Borne lumineuse
	Zone où les constructions sont limitées à une hauteur de 4.50m (hors tout).		Place de stationnement
	Dès qu'un point de la construction principale touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m² de surface pour un rez de chaussée et des fenêtres d'une surface minimum de 3m² pour une maison à étage.		Place de stationnement PMR
	Caniveau béton		Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte. Position et dimension à adapter au fonctionnement
	Bordure béton		Lampadaire existant
	Marquage avec agrégats sur résine		Bassin ou noue
	Altitude terrain naturel		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
	Altitude projet (donnée à titre indicatif)		Arrivée Eau Potable
	Sens de circulation		Coffret EDF à poser
	Borne en bois		Boîtier de branchement Télécom
	Emplacement réservé		Banc
			Borne OGE implantée
			Borne OGE existante

DOCUMENT
PROVISoire

Echelle : 1/200

